

Décision

Générale

colonial

Décision n° 213 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 213

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
18 février 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Pour effectuer dans les circonscriptions le stage prévu à l'article 2 de l'arrêté n° 60/30/SPCG du 2 mai 1960, tel qu'il est modifié par l'arrêté n° 61/14/SPCG du 13 février 1961, les stagiaires d'administration reçoivent pour compter du 1^{er} mars 1961 les affectations suivantes : — Abdoul Aziz Aouad, Cercle de Dikhil ; — Ahmed Ibrahim Abdi, Cercle de Tadoura ; — Idriss Ahmed Doudoub, Délégation administr. d'Obock ; — Mohamed Aden Ahmed Dini, Cercle d'Ali-Sabieh, Pendant leur stage dans les" cigtonscriptions, les stagiaires d'administration sont. placés sous l'autorité du Commandant de Cercle ou du Chef de la Délégation administrative de la circonscription dans laquelle ils sont affectés: